

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

**3^{ÈME} RÉUNION DES CHEFS DES SERVICES DE
RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ DES PAYS
DE LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE**

**NDJAMENA, TCHAD
10 SEPTEMBRE 2013**

CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

1. La 3^{ème} réunion des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des pays de la région sahélo-saharienne s'est tenue à N'Djamena, le 10 septembre 2013. Les pays suivants ont participé à la réunion: Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Libye, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad. Outre la Commission de l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Mission de l'UA au Mali, le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), le Comité africain des Services de Renseignement et de Sécurité (CISSA) et l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL) ont également pris part à la réunion.
2. La réunion a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, tenue à Nouakchott, le 17 mars 2013, et fait suite aux précédentes réunions des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des pays de la région, tenues respectivement à Bamako, le 18 avril 2013, et à Abidjan, les 20 et 21 juin 2013.
3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution prononcée par l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, ainsi que par celle du Secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Sécurité de la République du Tchad, M. Mahamat Adjil Ngoua.
4. La réunion a procédé à une revue de l'évolution de la situation sécuritaire dans la région et des mesures prises pour la mise en œuvre des Conclusions opérationnelles adoptées à Abidjan.
5. La réunion a noté que si des progrès ont été réalisés dans les efforts visant à relever les défis sécuritaires auxquels la région fait face, la situation n'en demeure pas moins préoccupante. La vigilance doit donc rester de vigueur et des efforts déterminés doivent être déployés pour approfondir la coopération en matière sécuritaire, sur la base d'une vision unifiée de la sécurité collective, de la transparence et de la responsabilité partagée.
6. La réunion s'est félicitée des mesures prises en vue de la mise en œuvre des conclusions opérationnelles d'Abidjan, soulignant en particulier les éléments ci-après:
 - (i) la mission consultative conjointe CAERT–CISSA–UFL en Libye, du 3 au 5 septembre 2013, et l'organisation, par la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement libyen, de l'Atelier sur le renforcement opérationnel de la sécurité aux frontières terrestres dans la région sahélo-saharienne, les 4 et 5 septembre 2013. À cet égard, la réunion a exprimé sa gratitude au Gouvernement libyen

pour avoir facilité la mission conjointe CAERT–CISSA–UFL en Libye, ainsi que pour toutes les dispositions prises en vue d'assurer le bon déroulement de l'Atelier;

- (ii) la production et la diffusion d'une édition spéciale de la revue de presse quotidienne du CAERT consacrée à la région du Sahel; et
- (iii) la transmission aux pays de la région des documents pertinents de l'UA et de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme.

7. La réunion a également noté que les rencontres régulières des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité se sont révélées être un instrument précieux de renforcement de la confiance, et ont également contribué à la promotion de la collaboration entre tous les services concernés.

8. La réunion a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les aspects pendants des conclusions d'Abidjan, notamment:

- (i) la finalisation et la diffusion, par le CAERT et le CISSA, dans un délai de quinze jours, de la matrice sur le renforcement des capacités;
- (ii) l'organisation des activités sur le renforcement des capacités recensées par le CAERT, dans les délais nouvellement convenus;
- (iii) la tenue d'autres activités de formation sur la collecte et l'analyse de renseignements dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités, avec la facilitation de la Commission de l'UA. Ces activités auront pour objectifs: d'introduire de bonnes pratiques et des méthodes de collecte et d'analyse du renseignement, de doter les membres de la communauté du renseignement des compétences et de la formation nécessaires, de tirer les leçons et de faire partager le bénéfice de l'expérience des pays de la région et au-delà. À cet égard, la Commission de l'UA, le CAERT, le CISSA et l'UFL se rapprocheront des États membres de l'UA et des partenaires pour l'organisation de ces formations et séminaires;
- (iv) la présentation d'un rapport sur les menaces émergentes et non conventionnelles à la paix et à la sécurité dans la région; et
- (v) le suivi effectif des recommandations de la mission d'évaluation qui s'est rendue au Niger, du 10 au 15 juin 2013.

9. En outre, la réunion a approuvé les mesures suivantes:

- (i) l'identification des mesures de sécurité et des accords existants entre les pays de la région et l'évaluation de leur état de mise en œuvre,

avec pour objectif de soutenir leur opérationnalisation et l'amélioration de leur efficacité, le cas échéant. La Commission fera circuler un questionnaire à tous les pays de la région pour recueillir les informations nécessaires. Les réponses à ce questionnaire devront être communiquées dans un délai d'un mois;

- (ii) l'élaboration, sur la base des expériences existantes, d'un concept d'opération générique sur les patrouilles conjointes et les unités mixtes, avec pour but d'aider les pays de la région dans leurs efforts, notamment à travers le partage d'expériences réussies, y compris l'arrangement entre le Tchad, le Niger et le Nigeria. Un projet de concept devrait être diffusé dans les 45 jours;
- (iii) la prise diligente des mesures requises pour assurer le suivi des conclusions de l'atelier de Tripoli sur le renforcement de la sécurité aux frontières et des recommandations de la mission d'évaluation effectuée en Libye;
- (iv) l'organisation, par l'UA, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), d'une rencontre qui réunira les pays d'origine, de transit et d'accueil des réfugiés pour discuter des questions d'intérêt commun, y compris la sécurité des camps de réfugiés, et s'accorder sur des mesures concrètes;
- (v) l'initiation par la Commission de l'UA, sur la base des décisions et instruments pertinents de l'UA, d'une réflexion sur les liens entre l'immigration clandestine et la sécurité;
- (vi) l'organisation par la Commission, en collaboration avec les partenaires concernés, d'un atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le trafic d'armes de destruction massive (armes chimiques, nucléaires, biologiques et radiologiques) et matériaux connexes;
- (vii) la nécessité d'améliorer la communication, par les mécanismes compétents, des informations et des renseignements en leur possession des aux pays concernés et vice-versa. Le CAERT, le CISSA et l'UFL informeront leurs membres sur les mécanismes existants;
- (viii) l'envoi, en tant que de besoin, de missions dirigées par le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel dans les pays de la région pour aider à promouvoir et à renforcer la confiance.

10. Les participants ont exprimé leur gratitude aux autorités tchadiennes pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les dispositions qui ont été prises pour assurer le bon déroulement des travaux de leur réunion.